

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

26.11.2004

0051/2004

DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 116 du règlement

par Robert Evans, Neena Gill, Gérard Onesta, Thomas Mann et Gérard Deprez

sur le 20^e anniversaire de la catastrophe de Bhopal

Échéance: 26.2.2005

Déclaration écrite sur le 20^e anniversaire de la catastrophe de Bhopal

Le Parlement européen,

- vu l'article 116 de son règlement,
- A. considérant que le 3 décembre 2004 marquera le 20^e anniversaire de la catastrophe industrielle de Bhopal, capitale du Madhya Pradesh (Inde),
- B. considérant que le bilan de la catastrophe - plus de 20 000 morts - s'alourdit encore chaque jour et que les survivants continuent de souffrir d'affections endémiques,
- C. préoccupé par le fait que des milliers de tonnes de déchets toxiques sont toujours stockés sur place, contaminant l'eau et l'environnement,
- D. consterné de voir la société Dow Chemical se dérober à ses responsabilités et refuser d'assumer l'obligation morale de payer des dédommagements substantiels,
- 1. invite la Commission à agir de concert avec les États membres et les ONG pour
 - s'attaquer aux problèmes environnementaux et sanitaires graves qui perdurent,
 - fournir une aide aux habitants de Bhopal;
- 2. demande instamment aux États membres de faire pression sur le gouvernement des États-Unis pour qu'il soumette la société Dow Chemical à une enquête exhaustive et la presse de comparaître devant le tribunal de district de Bhopal;
- 3. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, au Conseil, au gouvernement des États-Unis, au gouvernement indien et à la société Dow Chemical.